enfances indiennes
Association Franco-Indienne pour l'Aide aux Enfants Défavorisés

Paris, Janvier 2026

Comme chaque année, après notre Assemblée Générale Annuelle, nous nous adressons à vous pour que vous puissiez adhérer ou tout simplement renouveler votre adhésion à notre Association, et lui donner comme toujours les moyens d'agir en cette année 2026.

Depuis 2003, voici maintenant plus de 20 ans, nous nous sommes regroupés dans cette belle association pour soutenir l'éducation des enfants les plus défavorisés dans les bidonvilles de New Delhi. Notre mot d'ordre : combattre la misère par l'éducation !

Durement touchés par leur structure sociale, leur condition économique et un environnement climatique des plus effroyables, les enfants et toute la communauté de Project WHY que nous défendons ont toujours besoin de notre aide et de la vôtre.

Vous pouvez obtenir tous les détails possibles sur Enfances Indiennes en consultant notre site internet ou notre brochure, en vous inscrivant à nos Newsletters, en participant à nos activités, ou encore en dialoguant avec nos Délégués Régionaux comme avec nous. N'hésitez pas à parler d'Enfances Indiennes autour de vous, et n'ayez aucun doute sur son action dont vous pouvez être fiers.

Le Président	***Le Secrétaire***	***Le Trésorier***
Xavier RAY	*Annie PETIT*	*Michel MAGRI*
06 12 96 18 10	***06 49 41 95 74***	***06 41 73 28 32***

P.S. : *Nous ne recueillons plus de vêtements pour nos petits protégés car les difficultés et frais d'acheminement sont tels que nous optons pour des achats faits localement. Jouets, peluches et fournitures scolaires sont cependant acceptés et pourront être acheminés individuellement ou en groupe le moment venu : voir notre page http://www.enfancesindiennes.org/don-materiel/*

enfances indiennes

Association Loi de 1901 à but caritatif
Registre National des Associations N° W 922 004 479 - SIREN N° 924 258 775
Siège Social : 62 rue Emile Augier - 92500 – Rueil-Malmaison (France)
enfancesindiennes@hotmail.com – www.enfancesindiennes.org

Attention : Enfances Indiennes n'est pas une organisation d'adoption d'enfants

Enfances Indiennes est une Association Loi de 1901 à but caritatif enregistrée à la Préfecture de Nanterre sous le n° 28026355

✂.....

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Vos bulletins d'adhésion et chèques doivent être adressés à :
Association Enfances Indiennes – 62 rue Emile Augier – 92500 Rueil-Malmaison (France)

VOS DONS SONT DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS*

NOM/Prénom : .....**(☐NOUVEL ADHÉRENT RECOMMANDÉ PAR** .....**)**
(Personne physique, société, association, groupe, regroupement etc…)

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... **VILLE :** .....

TEL : .....**E-MAIL :** .....

☐ **PARRAIN :** Je souhaite parrainer l'éducation d'un enfant de Project WHY et vous adresse dans ce but un règlement de **75** €uros.

☐ **MEMBRE ACTIF :** Je souhaite soutenir plus généralement votre action avec Project WHY et vous adresse un règlement égal ou supérieur à **150** €uros.

☐ **MEMBRE BIENFAITEUR :** Je souhaite contribuer de manière exceptionnelle à votre action et vous adresse un règlement égal ou supérieur à **300** €uros.

☐ **DON LIBRE :** Je souhaite vous faire parvenir la somme de : .....€uros

☐ **VOLONTARIAT :** Dès que cela sera possible, je souhaite donner de mon temps pour participer bénévolement sur le terrain en Inde et vous adresse ma lettre de motivation. Je comprends bien que les frais de visa, transport et d'hébergement sont à la charge des volontaires. Veuillez me contacter SVP.

VOUS POUVEZ REGLER :

- **PAR CHEQUE** — **A L'ORDRE D'ORDRE D'ENFANCES INDIENNES**
- **PAR VIREMENT BANCAIRE** — **IBAN : FR76 3000 4018 4900 0100 2039 064 (BIC BNPAFRPPXXX)**
- **EN LIGNE SUR NOTRE SITE** — **https://www.enfancesindiennes.org/nous-aider/don-en-ligne/**
  (Attention, des frais peuvent être débités)

DATE ET SIGNATURE :

5 €uros par don seront consacrés au fonctionnement de l'Association Enfances Indiennes, la somme principale étant intégralement reversée à Project WHY.
Les personnes œuvrant pour l'Association sont toutes bénévoles et prennent en charge leurs frais de déplacement vers l'Inde lorsqu'ils s'y rendent.
Un courrier avec reçu fiscal, attestant la bonne réception de votre adhésion vous sera adressé par retour.
*Déductibilité de 66% dans la limite de 20% de vos revenus. Un don de 100 €uros ne coûte en réalité que 34 €uros si l'on est imposable.
Les dons d'entreprises sont déductibles à 60% de la somme donnée, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires